



**Assemblée générale Conseil de sécurité**

Distr.  
GENERALE

A/43/510

S/20091

5 août 1988

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

**ASSEMBLEE GENERALE**

Quarante-troisième session

Points 23, 30, 37, 40, 42, 48, 64, 66,

72, 82, 83, 102 et 103 de l'ordre  
du jour provisoire\*

LA SITUATION AU KAMPUCHEA

LA SITUATION EN AGHANISTAN ET SES  
CONSEQUENCES POUR LA PAIX ET LA  
SECURITE INTERNATIONALES

QUESTION DE PALESTINE

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE ET  
DE LA COOPERATION EN ASIE DU SUD-EST  
CONSEQUENCES DE LA PROLONGATION DU  
CONFLIT ARME ENTRE L'IRAN ET L'IRAQ

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS  
ET DECISIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE  
GENERALE A SA QUINZIEME SESSION  
EXTRAORDINAIRE

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA  
DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT DE  
LA SECURITE INTERNATIONALE

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE  
INTERNATIONALE

CRISE DE LA DETTE EXTERIEURE ET  
DEVELOPPEMENT

HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES  
POUR LES REFUGIES

CAMPAGNE INTERNATIONALE CONTRE LE  
TRAFIC DES DROGUES

**CONSEIL DE SECURITE**

Quarante-troisième année

\* A/43/150.

Lettre datée du 4 août 1988, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent du Brunéi Darussalam auprès de  
l'Organisation des Nations Unies

Au nom des missions permanentes des Etats membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) auprès de l'Organisation des Nations Unies, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'extraits du communiqué commun publié à l'issue de la vingt et unième réunion ministérielle de l'ANASE, tenue à Bangkok (Thaïlande) les 4 et 5 juillet 1988 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 23, 30, 37, 40, 42, 48, 64, 66, 72, 82, 83, 102 et 103 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Abdul Latif JAYA

**ANNEXE**

**Extraits du communiqué commun publié à l'issue de la  
vingt et unième réunion ministérielle de l'ANASE, tenue  
à Bangkok les 4 et 5 juillet 1988**

**Situation au Kampuchea**

7. Les ministres des affaires étrangères ont examiné la situation au Kampuchea et exprimé leur profonde inquiétude devant la poursuite de l'occupation illégale de ce pays par les forces militaires vietnamiennes. Ils ont réaffirmé leur conviction que l'occupation militaire du Kampuchea par le Viet Nam constituait une violation de la Charte des Nations Unies, des normes du droit international, du droit du peuple kampuchéen à l'autodétermination et du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat souverain. En outre, l'invasion et la poursuite de l'occupation du Kampuchea par le Viet Nam, qui en était à sa dixième année, faisaient peser une grave menace sur la paix et la stabilité en Asie du Sud-Est, compromettant la paix et la sécurité internationales.

8. Les ministres ont réitéré leur appel en faveur d'un règlement politique durable et global au Kampuchea qui conduirait au retrait complet de toutes les forces étrangères, au rétablissement du pays dans son indépendance, sa souveraineté et son intégrité territoriale, à l'exercice par le peuple kampuchéen de son droit à l'autodétermination, sous supervision internationale, ainsi qu'à la réconciliation nationale. Ils ont aussi invité le Viet Nam à accepter l'existence d'un Kampuchea indépendant, neutre et non aligné.

9. Les ministres ont réaffirmé la validité de l'appel en faveur de l'indépendance du Kampuchea, lancé le 21 septembre 1983 par les ministres des affaires étrangères de l'ANASE.

10. Les ministres ont réaffirmé leur soutien au Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique (GCKD) présidé par le prince Norodom Sihanouk. Ils ont également reconnu que le rôle prépondérant de ce dernier dans la recherche d'une solution au problème du Kampuchea servirait les intérêts de toutes les parties concernées et ont donc estimé que celles-ci devaient le soutenir dans toute la mesure du possible dans les efforts qu'il déploie en vue de parvenir à un règlement politique. Les ministres ont noté la progression constante des forces nationalistes de la résistance du Kampuchea et loué la détermination de ces derniers à continuer leur juste lutte contre l'occupation de leur terre par les Vietnamiens.

11. Les ministres se sont déclarés profondément préoccupés par le sort du peuple kampuchéen subissant l'occupation vietnamienne et ont donc engagé la communauté internationale à ne pas oublier la lutte qu'il mène pour l'indépendance. Ils ont réaffirmé que le Kampuchea ne pourrait être indépendant tant que des troupes étrangères seraient maintenues sur son territoire et ont donc à nouveau demandé au Viet Nam d'en retirer ses troupes. Ils ont aussi demandé à la communauté internationale de continuer à refuser au Viet Nam toute aide qui puisse soutenir et encourager l'occupation vietnamienne du Kampuchea.

12. Les ministres ont remercié la communauté internationale de son appui constant au GCKD. Le renforcement du soutien déjà massif dont avait bénéficié la résolution 42/3 relative à la situation au Kampuchea, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa quarante-deuxième session, montrait clairement que la communauté internationale continuait de s'élever contre l'occupation du Kampuchea par le Viet Nam et soutenait le droit du peuple kampuchéen à l'autodétermination.

13. Les ministres ont exprimé leur gratitude à S. E. M. Léopold Gratz, Président de la Conférence internationale sur le Kampuchea, pour ses efforts et son dévouement inlassables en vue de trouver une solution au problème kampuchéen. Ils ont reconnu les efforts déployés par le Comité spécial de la Conférence et exprimé leur gratitude à son Président, S. E. M. Massamba Sarré (Sénégal), ainsi qu'à tous ses membres. Ils se sont également félicités de la présence de l'Ambassadeur Sarré à la vingt et unième réunion ministérielle de l'ANASE.

14. Les ministres des affaires étrangères ont témoigné leur gratitude au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Javier Pérez de Cuéllar, pour ses efforts en faveur d'un règlement politique global du problème du Kampuchea qui soit conforme aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi qu'à son représentant spécial pour les affaires humanitaires en Asie du Sud-Est, S. E. M. Raffaeudin Ahmed, et se sont félicités de la présence de ce dernier à la vingt et unième réunion ministérielle de l'ANASE.

#### Réunion informelle de Djakarta

15. Les ministres des affaires étrangères ont passé en revue les efforts diplomatiques de l'ANASE en vue d'un règlement politique global et durable du problème kampuchéen. Ils ont réaffirmé qu'ils s'engageaient à continuer à rechercher une telle solution conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la situation au Kampuchea. Ils ont exprimé leur sincère gratitude à M. Mochtar Kusumaatmadja, ancien Ministre indonésien des affaires étrangères, pour les efforts inlassables qu'il a déployés en tant qu'interlocuteur du Viet Nam désigné par l'ANASE et pour avoir jeté les bases de la réunion informelle de Djakarta. Les ministres ont réaffirmé qu'ils étaient résolus à tenir cette réunion informelle. Le Ministre indonésien des affaires étrangères poursuivrait ses activités à cette fin.

16. Les ministres ont accueilli avec satisfaction les initiatives courageuses du Prince Norodom Sihanouk, qui ont abouti à deux rencontres avec M. Hun Sen. Constatant, néanmoins, qu'aucun progrès n'avait été fait, ils ont estimé, comme le Prince, que toute rencontre ultérieure avec Hun Sen serait inutile, ce qui faisait de la Réunion informelle de Djakarta une occasion possible de trouver une solution politique globale au problème kampuchéen. Aussi ont-ils appelé les factions kampuchéennes et le Viet Nam à apporter leur soutien à cette réunion informelle, à y participer et à oeuvrer à son succès. Ils ont aussi invité la communauté internationale à fournir son appui à cette réunion.

## Réfugiés indochinois

17. Les ministres des affaires étrangères se sont référés à la Déclaration commune sur les réfugiés indochinois qu'ils ont adoptée le 4 juillet 1988, et ont réaffirmé leur grave préoccupation devant l'exode continu, vers la région de l'ANASE, de réfugiés, de personnes déplacées et d'immigrants clandestins indochinois. Ils se sont déclarés particulièrement inquiets au sujet de l'augmentation spectaculaire du nombre de "boat people" vietnamiens l'an passé. Ils ont souligné que, si le problème des réfugiés devait continuer à se poser, il créerait de graves difficultés pour les pays de l'ANASE et compromettrait la stabilité de la région.

18. Les ministres ont réaffirmé qu'il était urgent de résoudre le problème à sa racine. Ils ont appelé le Viet Nam à décourager l'exode clandestin de ses ressortissants et l'ont prié instamment de coopérer avec la communauté internationale pour assurer le succès du programme d'organisation méthodique des départs. Ils ont aussi invité instamment le Gouvernement vietnamien à accepter le rapatriement de ses nationaux.

19. Les ministres ont en outre demandé instamment au Gouvernement laotien d'activer le retour des réfugiés qui n'ont pas subi de contrôle d'entrée sous la supervision du HCR et d'accepter le retour volontaire de ses ressortissants dans la sécurité et la dignité.

20. Les ministres ont déclaré qu'ils continuaient d'être préoccupés par les souffrances des personnes déplacées kampuchéennes, déracinées en raison de l'occupation militaire du Kampuchea par le Viet Nam. Ils ont rappelé qu'un règlement politique juste et global du problème kampuchéen permettrait aux personnes déplacées kampuchéennes qui se trouvent le long de la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea de retourner en sécurité dans leur pays, conformément à leurs droits inaliénables.

21. Les ministres ont renouvelé leur appel à la communauté internationale pour qu'elle continue à apporter son assistance afin d'alléger les souffrances des réfugiés et personnes déplacées indochinois. Ils se sont déclarés préoccupés par les nouveaux critères restrictifs de réinstallation qui ont abouti au séjour prolongé de populations de réfugiés dans la région et ont invité la communauté internationale à honorer ses engagements en matière de réinstallation.

22. Les ministres ont exprimé leur gratitude au Secrétaire général de l'ONU et à son envoyé spécial, M. S. A. M. S. Kibria, pour avoir contribué à alléger les souffrances des réfugiés et personnes déplacées indochinois. Ils ont aussi rendu hommage au Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour les efforts inlassables qu'il déploie afin de résoudre le problème.

23. Les ministres ont réaffirmé que les pays de l'ANASE continueraient à traiter la situation des réfugiés conformément à leurs traditions humanitaires, sociales et culturelles. Ils ont souligné qu'il faudrait aussi tenir compte, dans l'application de ces principes, de la sécurité nationale et des autres intérêts des pays membres de l'Association. Ils ont appelé la communauté internationale à se mobiliser davantage et à mobiliser plus de ressources pour traiter le problème dans le cadre d'une entraide internationale. Les ministres ont estimé que, 13 ans après

la fin de la guerre du Viet Nam, le problème des réfugiés en Asie du Sud-Est n'a pas encore été traité à sa racine, d'où la nécessité de mettre au point des stratégies plus novatrices et plus efficaces pour régler ce problème qui se prolonge. A cet égard, ils ont renouvelé leur appel en faveur de la convocation, sous les auspices du Secrétaire général de l'ONU, d'une conférence internationale sur les réfugiés indochinois.

#### Drogues

34. Les ministres se sont félicités des progrès constants de la collaboration régionale entre hauts responsables de l'ANASE dans le domaine de la lutte contre l'abus des drogues. Ils ont demandé que les efforts se poursuivent tant bilatéraux que multilatéraux pour faire échec à la menace que représentaient les stupéfiants, notamment dans le cadre d'une coopération élargie en matière de prévention, de répression et d'interdiction, et de réinsertion des toxicomanes.

35. Les ministres ont affirmé la volonté des pays membres de l'Association de coopérer activement avec toutes les parties intéressées à la lutte internationale contre les stupéfiants. Ils ont pris note du succès de la première Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues, organisée sous l'égide des Nations Unies, dont S. E. le Premier Ministre de la Malaisie avait assuré la présidence. Les ministres ont demandé que la communauté internationale applique sans tarder et de façon suivie les recommandations adoptées à la Conférence.

36. Ils ont noté avec inquiétude que la production illicite de stupéfiants demeurait un problème pour la région de l'Asie du Sud-Est, entraînant l'intensification du trafic illicite par certains pays et menaçant de ce fait les structures sociales de tous les pays membres de l'Association. A cet égard, les ministres ont demandé aux pays de la région de décrire les efforts qu'ils déployaient ensemble pour éliminer la production illicite des drogues.

#### Questions économiques internationales

47. Passant en revue la situation économique internationale, les ministres ont constaté qu'elle était toujours caractérisée par des déséquilibres, la montée du protectionnisme, les problèmes de la dette extérieure, l'instabilité des taux de change, des pratiques commerciales déloyales, l'octroi de subventions et l'instabilité des prix des produits de base et des produits agricoles. A cet égard, ils ont souligné la nécessité de renforcer la coopération entre les pays développés et les pays en développement de façon que l'économie internationale repose sur des bases saines.

48. Les ministres ont pris acte des progrès accomplis dans les négociations d'Uruguay et réaffirmé leur volonté d'oeuvrer à la réalisation des objectifs définis à Punta del Este. Ils ont aussi exprimé leur conviction que l'existence d'un système commercial international ouvert était essentielle au maintien de la croissance économique de tous les pays. Les ministres ont demandé à tous les participants aux négociations de s'efforcer conjointement d'éliminer les obstacles au commerce international par la libéralisation des échanges et le renforcement du système commercial multilatéral. Ils ont également insisté sur la nécessité de respecter rigoureusement le principe du statu quo et la clause de rétrogression.

49. Les ministres ont constaté que le commerce mondial des produits agricoles avait souffert des mesures de soutien et subventions massives et excessives appliquées notamment par les grands pays industrialisés. Ils ont insisté sur la nécessité de s'attaquer aux causes profondes du problème et d'éliminer le plus rapidement possible toutes les mesures faussant ces échanges. Ils ont réaffirmé leur conviction que les progrès réalisés dans ce domaine contribueraient au succès des négociations d'Uruguay en général ainsi qu'à l'élaboration de recommandations mondiales qui pourraient constituer la base d'un règlement au problème du commerce mondial des produits agricoles.

50. Les ministres ont réaffirmé l'importance que l'Association attachait aux négociations sur les produits tropicaux qu'elle souhaitait voir aboutir au plus tôt. Ils ont demandé à toutes les parties intéressées d'adopter une attitude plus positive dans ces négociations et de tenir compte des intérêts des pays en développement.

51. Les ministres se sont félicités de la tenue d'une conférence ministérielle d'examen à mi-parcours des résultats des négociations d'Uruguay, prévue en décembre 1988 à Montréal. Ils ont exprimé l'espoir que cette conférence pourrait donner aux négociations l'élan politique indispensable à leur succès et accélérer la réalisation de leurs objectifs. Ils ont demandé la conclusion rapide d'accords sur l'agriculture, le règlement des différends, les mesures tarifaires et non tarifaires, les sauvegardes et le fonctionnement du système du GATT. Les ministres ont réaffirmé que la question des produits tropicaux devait bénéficier d'une attention prioritaire, comme le demandait la Déclaration ministérielle de Punta del Este.

52. Les ministres ont réaffirmé que le principe du traitement spécial et différencié des pays en développement devrait s'appliquer à tous les aspects des négociations d'Uruguay.

53. Les ministres se sont déclarés inquiets de l'instabilité des cours des produits de base et des recettes d'exportation des pays en développement, ainsi que des agissements de certains groupes dans les principaux pays industrialisés visant divers produits de base, en particulier les huiles végétales tropicales et les bois tropicaux. Ils ont invité les gouvernements des pays intéressés à prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à ces pratiques qui ont pour effet de limiter les exportations de produits primaires des pays membres de l'Association. Ils sont convenus que des efforts concertés devraient être déployés à l'échelle internationale pour trouver les moyens de développer, de diversifier et d'élargir les échanges internationaux en matière de produits de base. Ils ont aussi invité toutes les parties intéressées à ratifier l'Accord international de 1987 sur le caoutchouc naturel avant le 1er janvier 1989, pour qu'il puisse entrer en vigueur comme prévu.

54. Les ministres ont noté que des progrès satisfaisants avaient été réalisés dans le processus de ratification de l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base et se sont déclarés certains qu'il entrerait bientôt en vigueur.

55. Les ministres ont exprimé leur inquiétude au sujet des problèmes du réalignement international des taux de change et de la charge que la dette extérieure impose aux pays en développement. Ils ont demandé aux principaux pays industrialisés de coordonner leurs efforts concernant leurs monnaies respectives. Les ministres ont également souligné qu'une solution durable ne pourrait être trouvée au problème de la dette à moins que les pays industrialisés ne fournissent un appui décisif en éliminant le protectionnisme, en accroissant l'aide financière à des conditions de faveur et en adoptant des mesures financières et monétaires saines.

56. Les ministres ont rappelé que l'Association avait présenté un mémorandum au Sommet de Toronto, indiquant ses positions sur les principaux problèmes économiques internationaux. Ils se sont félicités que les participants au Sommet aient exprimé le souhait de mener à bien leurs négociations sur l'examen à mi-parcours. Ils se sont également déclarés satisfaits que le Sommet de Toronto ait appuyé les efforts visant à adopter un programme d'ensemble, y compris des objectifs à court et à long terme visant à limiter toutes les subventions directes et indirectes et d'autres mesures influant sur le commerce des produits agricoles.

57. Les ministres ont réaffirmé que les pays membres de l'Association étaient résolus à intensifier leurs efforts communs pour résoudre les problèmes économiques internationaux. Ils ont également réaffirmé la détermination de l'ANASE de renforcer la coopération économique entre les pays en développement afin d'accélérer et d'intensifier la coopération Sud-Sud.

#### Désarmement

58. Les ministres se sont déclarés gravement préoccupés de l'escalade continue, à l'échelle mondiale, de la course aux armements, qui compromet la paix et la sécurité de toutes les nations. Ils ont estimé que tous les efforts qui visent à réaliser un désarmement véritable ne seront efficaces qu'au prix d'une coopération sincère entre tous les Etats, surtout les deux superpuissances, et que les progrès accomplis dans ce domaine pourraient promouvoir l'objectif du désarmement pour le développement. Ils ont pris note avec satisfaction de la ratification du Traité sur les FNI entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, qui constitue une étape importante dans la limitation des armements et l'accroissement de la confiance. Ils se sont également félicités de la nouvelle souplesse dont les deux superpuissances ont fait preuve sur la voie d'un nouvel accord relatif à une réduction de 50 % des armements stratégiques.

59. Les ministres ont exprimé leur profond regret que la quinzième session extraordinaire de l'Assemblée générale, troisième session extraordinaire consacrée au désarmement, qui venait de prendre fin, n'ait pu adopter un document final.

#### Asie occidentale

60. Les ministres ont exprimé leur inquiétude devant le conflit israélo-arabe qui n'avait toujours pas trouvé de solution. Ils ont réaffirmé leur entier soutien à la lutte légitime du peuple palestinien pour l'exercice de ses droits inaliénables, dont le droit à l'autodétermination, et au rétablissement de la souveraineté arabe sur les territoires occupés. Ils ont demandé que de nouveaux efforts soient



déployés pour parvenir à un règlement juste, global et durable par la voie de négociations. A cette fin, ils ont exprimé leur appui à l'organisation de la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, sous les auspices de l'ONU. Le soulèvement dans les territoires occupés a souligné la nécessité de parvenir à un règlement.

61. Les ministres ont de nouveau exprimé le vœu qu'il soit mis fin au conflit entre l'Iran et l'Iraq et demandé qu'une solution juste et honorable lui soit donnée.

#### Afghanistan

62. Les ministres se sont félicités de la signature des Accords de Genève, qui ont constitué un pas décisif vers un règlement politique pacifique en Afghanistan, tenant compte du droit du peuple afghan à l'autodétermination et à la création d'un Etat souverain, indépendant et non aligné. Ils ont enjoint toutes les parties intéressées à respecter strictement les Accords et à les appliquer de bonne foi, de manière à atteindre leurs objectifs communs et à créer des conditions favorables facilitant le retour, en toute sécurité, de tous les réfugiés afghans dans leur pays.

63. Les ministres ont également exprimé leur gratitude au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et à son représentant spécial, M. Diego Cordoves, pour le rôle constructif qu'ils ont joué dans la conclusion de ces accords.

64. A cet égard, les ministres ont exprimé l'espoir que les Accords constitueraient un précédent positif pour la solution d'autres conflits régionaux.

-----